

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



Conseil municipal

12 avril 2019

Indemnisation des heures supplémentaires des agents lors des élections

Il est parfaitement légitime d'indemniser les agents de notre commune qui effectuent des heures supplémentaires lors des élections et qui n'ont pas bénéficié d'un repos compensateur.

Au lieu de profiter de leur dimanche en famille, dans tous les bureaux de vote de notre ville, des agents passent leur dimanche matin, leur dimanche après-midi ou leur dimanche soir dans un bureau de vote, comme secrétaire ou comme assesseur. Leur rôle est indispensable au fonctionnement de notre démocratie et nous tenons à les saluer et à les féliciter.

Au passage, nous tenons à rappeler que les conseillers municipaux du groupe d'opposition tiennent également pour la plupart des bureaux de vote, le plus souvent comme président suppléant de bureau, comme c'est la règle, dans l'ordre du tableau des élus, et à titre entièrement bénévole.

Certains commentateurs qui fustigent parfois sur les réseaux sociaux l'absence de l'un ou l'autre d'entre nous en conseil municipal pour des raisons professionnelles l'ignorent, puisqu'ils vous demandent de supprimer notre indemnité... mais en tant qu'élus d'opposition, nous ne percevons bien évidemment aucune indemnité - contrairement aux 29 élus majoritaires - et nous ne recevons aucune indemnisation pour tenue de bureau de vote.

Cette précision étant faite, nous sommes heureux de tenir notre bureau de vote, à titre bénévole, dans le cadre de notre mandat de conseillers d'opposition, aux côtés des agents de la ville. C'est un important moment de démocratie auquel nous sommes fiers de participer avec les agents dont nous saluons l'engagement et le professionnalisme.

David NOËL